

Code de vie

Le collège-Lycée Thérèse Chappuis est un établissement privé sous catholique d'enseignement sous contrat. C'est un lieu d'éducation où l'élève doit se former, développer ses dons ainsi que toutes ses facultés intellectuelles, morales et spirituelles.

Le code de vie représente les valeurs désirées dans l'établissement telles que : le respect, la non-violence, la dignité, l'égalité, l'autonomie, le goût du travail, la discipline et l'épanouissement de l'élève.

Selon la devise de St François de Sales : « TOUT PAR AMOUR, RIEN PAR FORCE » ; je m'engage donc élève entrant dans l'établissement Thérèse Chappuis à respecter toutes ces valeurs.

1. Pour mon entrée dans l'établissement : Mon kit indispensable :

- **L'uniforme :** Je mets mon polo ET mon sweat-shirt avant d'entrer dans l'établissement*. Celui-ci doit être en bon état et propre.
- **Le carnet de correspondance :** Pour accéder à l'établissement, je dois le présenter dès mon entrée et il pourra m'être demandé à tout moment par un adulte de l'équipe pédagogique. Il est la liaison entre la famille et l'établissement, mes parents doivent donc le consulter régulièrement et toute correspondance doit être signée.
- **La carte de sortie :** Elle est indispensable pour les pauses méridiennes des lycéens, et pour tout élève déjeunant à l'extérieur. Elle sera à présenter à la vie scolaire, afin de faciliter ma sortie.

En cas de perte de mon kit, il sera à racheter auprès de la vie scolaire à hauteur de 15 euros pour le carnet de correspondance, 10 euros pour la carte de sortie et le tarif de l'uniforme dépendra de votre commande.

2. Les qualités de la collégienne et du lycéen.

Afin que mon année se passe bien et de me mettre en réussite, je m'engage à :

2.1. Etre ponctuel :

- Je suis conscient que tout retard nuit à ma scolarité.
- Être à l'heure est une marque de correction pour le professeur et mes camarades de classe.
- En cas de retard, je dois passer par l'accueil ou la vie scolaire pour être visé, et je devrais attendre le prochain créneau pour accéder à ma classe pour ne pas perturber le travail de mes camarades.
- J'ai conscience qu'en cas de retard répété, je serais soumis à une sanction (par exemple : retenue le vendredi soir, mercredi après-midi et pouvant aller jusqu'à une mise en garde ou un avertissement).

2.2. Etre assidu :

- Je suis présent sur les horaires délimités par mon emploi du temps. Si mes horaires viennent à être modifiés, un mot sera obligatoirement écrit dans ce carnet dans la rubrique « changement d'emploi du temps ».
- En cas d'absence à un DST, je le rattraperai un mercredi après-midi.
- Tout rendez-vous médical doit être pris en dehors des heures de cours.

En cas d'absence : Mes parents téléphonent à l'accueil de l'établissement entre 8h00 et 9h00 et ils remplissent obligatoirement un coupon vert dans le carnet de correspondance à donner le jour de mon retour à la Vie Scolaire. Et si mon absence est supérieure à 48h ou pour des absences répétées, je devrais fournir un certificat médical.

Toute absence pour raison personnelle n'est pas autorisée et ne sera portée comme injustifiée sur le bulletin trimestriel.

2.3. Etre poli :

- En tout lieu, je m'engage à être poli(e) envers les adultes et mes camarades de classe.
- Respect et courtoisie sont exigés en toute circonstance (gestes, paroles).
- Les comportements déplacés, démonstrations de relations intimes ne sont pas admis dans l'établissement et à ses abords.
- A **la sonnerie**, je me mets en rang 2 par 2, j'attends **en silence** le professeur pour monter.
- Je m'engage à me **déplacer en silence** pour ne pas gêner le travail des élèves et du personnel administratif.
- Je me lève quand un adulte entre dans la classe pour le saluer.
- Je me prépare au travail **en silence**.

2.4. Etre rigoureux dans mon travail :

- J'écoute le cours avec attention et je ne me déplace pas sans autorisation.
- Je m'efforce de faire mon travail le mieux possible avec soin.
- Mes cours, mes copies doivent être propres et bien présentés.
- Je m'engage à rendre le travail demandé par mes professeurs dans les délais prévus.
- En cas d'usage d'un ordinateur suis à aménagement (PAP ou PPS), il doit rester un outil de travail personnel (Pas de musique, photos, films, jeux...).
- Si le travail n'est pas satisfaisant, l'équipe pédagogique peut décider d'une sanction allant jusqu'à une mise en garde ou un avertissement de discipline, de travail et/ou alerter les parents sur le niveau.
- En cas d'absence, je m'engage à contacter mon binôme pour me mettre à jour, je peux aussi me rapprocher de mes autres camarades et de mes professeurs ou consulter le cahier de texte sur EcoleDirecte.

2.5. Etre attentif à mon image :

- Le maquillage discret (mais toléré uniquement pour les lycéennes), ainsi que la tenue et la coiffure doivent être sobres.
- Le tatouage et les piercings sont interdits, seul le vernis incolore est toléré.
- Les tenues dites d'« intérieure » sont interdites et le jogging ne doit être porté que dans le cadre du cours d'E.P.S.
- Si j'arrive avec une tenue incorrecte (short, legging, pantalon déchiré, jupe trop courte ...) je serais sanctionné et mes parents seront contactés.
- Il est interdit de manger du chewing-gum.

2.6. Etre attentif à mon environnement :

- Je respecte l'ordre et la propreté des locaux et je prends soin du matériel qui est à ma disposition. Et je m'engage à **rembourser les détériorations** dont je suis responsable.
- Dans la cour, le hall, la restauration scolaire, les couloirs, je veille à adopter un comportement adapté, ajusté et respectueux. Dans le cas contraire, je serais sanctionné(e).
- Boissons et nourritures ne sont pas autorisées en classe.
- Les élèves descendant **obligatoirement** dans la **cour** lors des récréations. **Personne** ne doit rester dans les classes, les couloirs et le hall.
- **Si je sors mon téléphone portable ou s'il sonne, il sera confisqué**.**

2.7. Etre attentif à la sécurité de tous :

- Conformément à la loi française, la consommation d'alcool, de drogue ou de tabac est interdite dans l'enceinte ou aux abords de l'établissement.
- Je n'apporte pas d'objets interdits ou dangereux (**Ipod/AirPods**, MP3, briquet, objet coupant, appareil photo, camera ou maquillage ...) cette liste n'est pas exhaustive et l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.
- Ce type d'objet ainsi que les téléphones portables seront confisqués et mes parents pourront les récupérer 7 jours après en prenant un rendez-vous avec la vie scolaire.

ATTENTION

- **L'Éducation Physique et Sportive** : Il s'agit d'un enseignement obligatoire. Les dispenses d'EPS ne sont accordées que sur certificat médical et sont à présenter à la Vie Scolaire **ET** au professeur de sport.
- **La restaurant scolaire** : Tout élève inscrit à la cantine y prend obligatoirement ses repas. Toute demande de repas à l'extérieur doit être demandée par l'intermédiaire du coupon orange **48h à l'avance à la Vie Scolaire** afin d'éviter tout gâchis.
- **La prise de médicament** : Si je dois prendre un médicament, je confie la boîte avec la notice et l'**ordonnance** à la Vie Scolaire. Les médicaments prescrits par un médecin ne peuvent être pris qu'en présence d'un adulte.

3. Contrats et sanctions :

Le non-respect de ce règlement entraîne une sanction :

3.1. Un accompagnement personnalisé :

- Remarque verbale.
- Remarque écrite (via le carnet de correspondance).
- Retenue (Trois **remarques dans le carnet** de correspondance), qui se déroulera le **mercredi après-midi ou le vendredi après les cours**.
- Contrat de confiance pour le comportement ou le travail (Via le conseil de médiation ou le conseil de classe). Le contrat n'est pas une sanction mais une opportunité pour l'élève de s'améliorer.
- Avertissement discipline et travail, ou alerte niveau, exclusion provisoire. (Via le conseil de discipline).
- 3 avertissements durant l'année → Exclusion définitive, car cela signifie que l'élève n'adhère plus au projet de l'école.

3.2. Conseil de médiation

Un conseil en présence de l'élève, de ses parents, du Professeur principal, de la Vie Scolaire et du coordinateur du collège ou du lycée peut aussi être convoqué pour un travail ou un investissement insuffisant, ou bien pour comportement inadapté. A cette occasion, un contrat de progression scolaire ou de comportement sera établi pour une durée pouvant aller jusqu'à 1 mois. Le Professeur principal, en lien avec la Vie Scolaire, suivra ce contrat. En cas d'efforts insuffisants et de progrès non significatifs, une exclusion temporaire (des cours ou de l'établissement), ainsi qu'un **avertissement**, pourront être prononcés.

3.3. Conseil de discipline

En cas de faute grave, un conseil de discipline est automatiquement convoqué par le Chef d'Etablissement. La famille est convoquée par lettre recommandée 15 jours avant la date. Sont présents : le Chef d'Etablissement, la Vie Scolaire, le Professeur principal, l'élève et sa famille, les élèves délégués, les parents correspondants ou autre représentant de l'APEL, et toute autre personne pouvant apporter des informations et appartenant à l'établissement. Le conseil de discipline prendra une sanction pouvant aller jusqu'à une **exclusion définitive immédiate**.

Elles ont pour but de préparer l'élève aux examens nationaux.

4.1. Epreuves écrites

- Je n'apporte que le nécessaire pour composer ; le brouillon est fourni par l'Etablissement.
- Je peux prévoir une pochette transparente comme trousse.
- Je rentre en silence dans la salle avec mon matériel en main.
- Je prévois d'**arriver en avance** pour m'installer tranquillement. En cas de retard en début de devoir, l'heure de mon arrivée sera mentionnée par le surveillant sur ma copie, le professeur concerné agira en conséquence.
- Je ferme mon sac et le laisse à l'entrée. (Pas de trousse sur la table).
- Les **téléphones portables/montres connectées** sont désactivés et mis dans la pochette prévue à cet effet. Tout objet connecté visible pendant le devoir sera considéré comme de la fraude. Je ne dois pas m'en servir comme montre ou calculatrice.
- **La calculatrice est interdite**, sauf autorisation mentionnée sur le sujet.
- **Aucun prêt de matériel** n'est autorisé entre élèves : pas d'échanges de calculatrice, effaceur, stylo, rapporteur, papier, crayon de couleur... Si j'ai oublié le matériel nécessaire, je le mentionne sur ma copie à l'attention du professeur, et je m'efforce de répondre au mieux.
- L'accès aux salles de classe n'est pas autorisé pendant les épreuves, même pour prendre des affaires relatives au DST.
- **Je n'ai pas à poser de question au surveillant** : je suis autonome si je constate un problème concernant l'énoncé du sujet, je justifie mon attitude sur ma copie à l'attention du professeur.
- Les élèves peuvent **aller aux sanitaires un par un** au bout d'une heure de devoir, après avoir **demandé l'autorisation** au surveillant et en-dehors des horaires de récréations.
- **Tout échange ou tentative de communication sera mentionné sur la copie par le surveillant et sera suivi des mesures jugées nécessaires par les professeurs concernés**, en concertation avec le professeur principal, la Vie Scolaire et le Chef d'Etablissement.
- **Les copies ne doivent pas être rendues avant la fin du temps imparti**. Elles doivent être remises au surveillant accompagnées du sujet et du brouillon, sans oublier de signer la feuille d'émargement.
- **En cas d'absence** à un DST ou une épreuve d'un Examen Blanc, **dès mon retour je vais voir la Vie Scolaire qui m'indiquera la date du rattrapage (un mercredi après-midi)**.
- **Dans tous les cas le devoir devra être rattrapé le plus rapidement possible**.
- Pour les DST de 2h ou moins, aucune collation n'est autorisée.

4.2. Les oraux

- Je veille à **respecter les horaires** et à être attentif à **arriver en avance** pour tirer un sujet à l'heure prévue. **En cas d'absence justifiée** à un DST ou une épreuve d'un Examen Blanc, **dès mon retour je vais voir le professeur concerné pour trouver une date de rattrapage. En cas d'absence injustifiée, j'aurai une sanction**.
- Afin de favoriser le travail et la concentration de tous, **le silence doit régner dans les couloirs**.
- **Les élèves en attente de passer leur oral sont admis à patienter calmement dans le hall**.
- Les élèves arrivent avec du papier brouillon et de quoi écrire (pas de sac, livres, cahiers...)

* mise à jour rentrée 2019

** depuis la rentrée 2017, les collégiennes laissent leur téléphone à la vie scolaire et le récupèrent en fin de journée